

DEPARTEMENT  
DE LA MEUSE

## COMMUNE DE VIGNEULLES

ARRONDISSEMENT  
DE COMMERCY

### PROCES VERBAL

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON  
DE VIGNEULLES

du 16 Juillet 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize Juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Vigneulles étant assemblé en session ordinaire après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Claude ZINGERLE

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 18/07/2019 que la convocation avait été faite le 10/07/2019 que le nombre de membres en exercice est de 19

Etaient présents : Jean Claude ZINGERLE, Gilles ROUGIREL  
Françoise BLANPIED, Nadine COURTIER, Véronique RONAT  
Agnès THIEBAUT, Daniel RENGEARD, Christophe LEBLAN  
Michel THOMAS, Raynal ROYER, Michel DEGOUTIN  
Alain HUGUET, Robert LECLERC  
Absents : Alex NICOLAS (proc à N. Courtier), Angèle BALOSSO  
(proc à JC Zingerle), Isabelle BONDEY (proc à D Rengeard)  
V. LALLEMAND, JM BALTZINGER L. DEGOUTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; M. ROUGIREL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

#### **0) Approbation du procès-verbal de la dernière réunion**

Abstention de V. RONAT, absente à cette réunion

M. RENGEARD indique que la personne ayant déposé des ordures sur le domaine public a été identifiée.

#### **1) Location Chasse**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 6 juin résiliant le bail de M. PARINI pour cause de non-paiement.

Il expose au Conseil Municipal que la Société de chasse de Vigneulles est intéressée par ce lot et propose un loyer de 22 €/hectare.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte d'accorder le bail à la Société de Chasse de Vigneulles, représentée par M. BERGOT Jean domicilié à Vigneulles au prix de 22 euros / hectare
- Précise que le cahier des charges communal sera complété comme suit : résiliation amiable possible à l'expiration de la **troisième**, sixième et neuvième année de location.
- Accepte les 3 cautions présentées
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Abstention de M. LECLERC

Contre : Mme COURTIER qui aurait préféré une adjudication

## **2) Crépis Maison des Arcades – demande subvention**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux d'aménagement ont été réalisés à la maison des arcades à Hattonchatel.

Suite à un passage de l'ABF, celle-ci a indiqué qu'une aide pourrait être apportée par la DRAC pour des travaux sur la façade principale.

Un devis de l'entreprise PIERRE ET HABITAT pour un montant de 3753 € HT a été présenté. Une aide de la DRAC de 50 % pourrait être accordée.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Sollicite une aide financière de la DRAC pour les travaux de façade à hauteur de 50 %
- Décide de réaliser les travaux dès l'obtention de la subvention
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité

## **Travaux complémentaires maison de la voute – demande subvention**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de sauvegarde de la maison de la voute ont été engagés.

Malheureusement, l'entreprise découvre au fur et à mesure des travaux que les travaux envisagés ne sont pas suffisants et a donc proposé deux nouveaux devis ; l'un d'un montant de 3820 € HT, validé par l'ABF, et l'autre d'un montant de 8472 € HT

Ces travaux supplémentaires peuvent bénéficier d'une aide de la DRAC

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de réaliser les travaux du premier devis à 3820 € HT et une partie du deuxième devis (gouttière pour récupération des eaux pluviales) à hauteur de 898.50 € HT
- Sollicite une aide financière de la DRAC pour les travaux supplémentaire à hauteur de 50 %
- Décide de réaliser les travaux dès l'obtention de la subvention
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Abstention de M. LECLERC

## **3) Recrutement MO Traversée d'Hattonville**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la traversée du village d'Hattonville est en très mauvais état suite aux travaux d'assainissement. Il propose de recruter un maître d'œuvre pour élaborer un projet de travaux de voirie (trottoirs, caniveaux...) qui pourrait être déposé dans le cadre de la DETR.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer une procédure pour recruter un maître d'œuvre et l'autorise à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

## **4) Membre AFR de Vigneulles**

Le Maire expose au Conseil Municipal une demande du Président de l'Association Foncière de Vigneulles, à savoir : remplacer M. Gérard HENRY qui avait été désigné par le Conseil Municipal par son fils qui a repris l'exploitation, M. Grégory HENRY. Les deux personnes concernées ont donné leur accord.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de remplacer M. Gérard HENRY par M. Grégory HENRY au Bureau de l'Association Foncière de Vigneulles.

Adopté à l'unanimité.

### Questions diverses

- Tarif affouages : Le Maire expose au Conseil Municipal que pour des raisons techniques, il convient de fixer le prix des affouages en HT. Après délibération, le Conseil Municipal décide de fixer le prix à 6.40 € HT le stère (relevé réel) + TVA à 10 %.  
Adopté à l'unanimité.

- Location local 18 Rue Raymond Poincaré  
Le Maire expose au Conseil Municipal que le local sis 18 Rue Raymond Poincaré à Vigneulles est vacant et qu'il convient de le relouer.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Accepte de louer le local à la Société ALIANCE SYSTEME à compter du 1/08/2019
- Fixe le prix du loyer à 100 €/mois indexé
- Indique que le locataire devra mettre les différents compteurs à son nom
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire

Adopté à l'unanimité

- Construction Billy : Le Maire expose qu'une construction illégale est en cours à Billy, qu'un courrier en recommandé a été adressé à la personne lui demandant de cesser les travaux et qu'une plainte sera déposée dès réception de l'AR. Le Maire interrogera la DDT sur la procédure à appliquer.  
Nadine COURTIER indique qu'elle, et la majorité des habitants de Billy, ne sont pas contre le projet mais demandent que cela soit fait dans la légalité.
- Raccordement Eau à Hattonville : M. LECLERC regrette que les travaux de raccordement dans le chemin du breuil n'aient pas été faits avant la réfection de la route. Il fera part de son mécontentement au SIELL
- Voirie : Deux techniciens de l'ADA travaillent sur la voirie.  
Concernant le carrefour du cimetière, un stop sera posé pour les véhicules venant de l'école, un stop sera posé pour les véhicules venant du centre du village. Les véhicules venant de Verdun seront prioritaires. Le traçage au sol de ces nouvelles règles sera pris en charge par le Département, la Commune prendra à sa charge les panneaux STOP.
- Travaux AFR Hattonville : M. LECLERC demande si l'AF pourrait obtenir une avance sur subvention à venir pour réaliser des travaux sur un chemin. Le maire souhaite qu'un devis soit réalisé et indique être ouvert à cette éventualité. M. LECLERC verra également pour une éventuelle subvention et pour un prêt bancaire.